

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAU**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 OCTOBRE 2019**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 3 octobre 2019 à 20h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 20h00. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 630 du présent procès-verbal.

(ADOPTION)

2019-10-01

Adoption du règlement numéro 2019-09-553 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-05-437 visant à modifier les limites d'affectations commerciales-résidentielles et industrielles

ATTENDU une demande pour la vente de véhicule récréatif intérieur;

ATTENDU que pour permettre la vente dans ce secteur, il y a lieu de modifier les affectations de ce secteur, puisqu'il y a changement de vocation au bâtiment;

ATTENDU que ce changement permettra la vente dans ce secteur, mais en limitant l'entreposage extérieur en y incluant des usages conditionnels;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-09-553 modifiant le plan d'urbanisme;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2019-10-02

Adoption du second projet de règlement numéro 2019-09-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à agrandir la zone 110-CR et réduire la zone 104-I

ATTENDU une demande pour la vente de véhicule récréatif intérieur;

ATTENDU que suite à des changements de vocation d'un bâtiment et d'éventuelles ventes, il est nécessaire de modifier les zones de ce secteur;

ATTENDU que pour permettre la vente il y a lieu de modifier les zones 104-I et 110-CR, puisqu'il y a changement de vocation au bâtiment;

ATTENDU que la zone 110-CR est agrandie par l'insertion des lots 5 189 799 et 5 189 801, la zone 104-I est réduite en conséquence;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement de zonage numéro 2019-09-554;

QUE le présent second projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2019-10-03

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général